

200650

OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE L'INTERIEUR ET DES ILES

T O M E I I I

=====

L'OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE L'INTERIEUR ET DES ILES

ORGANISATION ET DOMAINES D'INTERVENTION

S O M M A I R E

AVANT-PROPOS

I - <u>CREATION ET OBJECTIFS DE L'ODIL</u>	7
1.1. Sa structure	1
1.2. Son budget	4
1.3. Son fonctionnement	5
1.4. Son encadrement	6
II - <u>LES STRUCTURES D'APPUI AU DEVELOPPEMENT</u>	8
2.1. Domaines d'intervention de l'ODIL	8
21.1. Coordination des actions de développement	8
21.2. Contrôle d'exécution et évaluation	8
21.3. Animation des Communautés Mélanésiennes	8
21.4. Participation à l'élaboration d'une politique de développement	9
21.5. Direction de Projets "Innovant"	9
21.6. Participation à une nouvelle politique de financement de l'Agriculture.	9
2.2. Domaines d'intervention de la DIDER	10
22.1. Etudes technico-économiques de Projets	10
22.2. Encadrement et suivi technique des Projets	11
22.3. Enseignement, formation et recherche	11
22.4. Participation à l'élaboration du plan de développement rural	11
22.5. Production de matériel végétal et animal	11
2.3. Recherche agronomique et développement rural	12
23.1. Participation à l'élaboration du plan	12
23.2. Création d'un service semencier territorial	12
23.3. Participation à l'élaboration du plan	13
23.4. Création d'un Comité de Liaison Recherche Développement	13

III - <u>POUR UN BON FONCTIONNEMENT DE L'ODIL</u>	14
3.1. Nouvelles fonctions de l'ODIL	15
3.2. Organisation interne	16
32.1. Organigramme de l'ODIL	16
32.2. Taches et fonctions des directions et agences	16
32.3. Le personnel de l'Office	20
3.3. Elaboration et financement des projets	21
33.1. Cheminement d'un dossier technique	21
33.2. Procédures de financement	21
33.3. Déblocage des fonds	29

ANNEXES

A.1 Conseil d'Administration de l'ODIL	
A.2 Etat prévisionnel des recettes et des dépenses ODIL	
A.3 Personnel de l'ODIL	
A.4 Nouvelle organisation de la DIDER	
A.5 Prises de participations de l'ODIL	
A.6 Tableau récapitulatif des sources de financement du milieu rural	

AVANT-PROPOS

Le présent rapport, qui s'inscrit dans le cadre de la mission d'étude sur le développement rural en Nouvelle-Calédonie, concerne plus particulièrement la définition des domaines d'intervention et l'étude de l'organisation de l'ODIL.

Le rapport général de mission a proposé, compte tenu des orientations de développement préconisées, une répartition de compétences entre les différentes structures d'appui au développement du Territoire, reprise et approfondie dans les première et deuxième parties du présent rapport.

Le rôle de l'ODIL serait ainsi essentiellement d'être un organisme de réflexion qui aurait pour tâche, grâce aux moyens financiers et humains mis à sa disposition :

- de concevoir programmes et méthodes de Développement,
- de coordonner les structures d'intervention,
- d'orienter les investissements productifs,
- de contrôler la réalisation des programmes,
- de tester de nouveaux thèmes de développement sur des opérations-pilotes et complexes,
- d'informer et de sensibiliser le milieu rural.

Par rapport à la situation actuelle, cela nécessitera une certaine réorganisation de l'ODIL et de ses modalités de fonctionnement qui font l'objet de propositions dans la troisième partie du rapport.

Cependant, il serait illusoire de penser que la restructuration interne de l'ODIL sera en mesure de résoudre l'ensemble des problèmes existants. Cette réorganisation de l'office en effet, devrait nécessairement s'inscrire dans un schéma global de développement rural, notamment de réorganisation de l'activité des structures d'intervention concernées ainsi que de la définition d'un cadre régional d'intervention, homogène et fonctionnel.

Ce n'est qu'à cette condition qu'il sera possible d'envisager de mener une véritable politique de développement rural.

I - Création et Objectifs de l'O D I L

L'Ordonnance n° 82-878 du 15 octobre 1982 relative au développement économique de la Nouvelle Calédonie, a créé sous la dénomination d'Office de Développement de l'Intérieur et des Iles un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial.

Cet organisme doté de l'autonomie financière et administrative a pour mission selon les textes officiels de promouvoir par des actions spécifiques, le développement économique et social de l'Intérieur et des Iles, en associant :

- l'Etat
- le Territoire
- les Communes
- les Autorités coutumières

à des actions de développement. L'Etat reste le garant de la bonne marche de l'Office et apporte le soutien technique et financier nécessaire aux opérations entreprises.

" *L'ODIL apparaît donc comme une structure légère d'impulsion et de coordination des actions de Développement dans l'Intérieur des Iles", (Réf. Rapport au Président de la République).*

1.1. Sa structure

A - Le Conseil d'Administration

L'Office est administré par un Conseil d'Administration de douze membres (Annexe n°1) mis en place le 25 Février 1983.

- Trois représentants de l'Etat désignés par le Haut Commissaire de la République,
- Trois représentants du Territoire,
- Trois représentants des Communes Elus,
- Trois représentants des Groupements de droit particulier local.

Le président est nommé parmi les membres et sur proposition du Conseil d'Administration après avis du Conseil de Gouvernement par arrêté du Ministre chargé des DOM/TOM et du Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

Les Membres du Conseil d'Administration sont désignés pour 3 ans.

.../...

Le Directeur de l'Office a été nommé par arrêté du 7 Juillet 1983 par le Ministre chargé des Finances, après avis du Conseil d'Administration.

Dans le cadre de son fonctionnement proprement dit, c'est sur proposition du Directeur de l'Office, que le Conseil d'Administration statue :

- sur la gestion de l'Office (budget et personnel),
- sur l'ensemble des aides financières sollicitées par les promoteurs.

B - Le Siège

Si l'on se réfère à l'organigramme ci-joint, le siège basé à Nouméa est constitué de six cellules ou Directions couvrant les activités suivantes :

- Secrétariat - Accueil,
- Administration Finances,
- Assistance Technique,
- Etudes et Conseils,
- Formation,
- Chantier.

Elles assurent :

- un appui technique et financier aux cinq agences réparties sur le Territoire,
- un lien permanent avec l'Administration Centrale et les différents organismes professionnels,
- le suivi financier avec les divers établissements prêteurs (SICNC - CAMNC - CCCE).

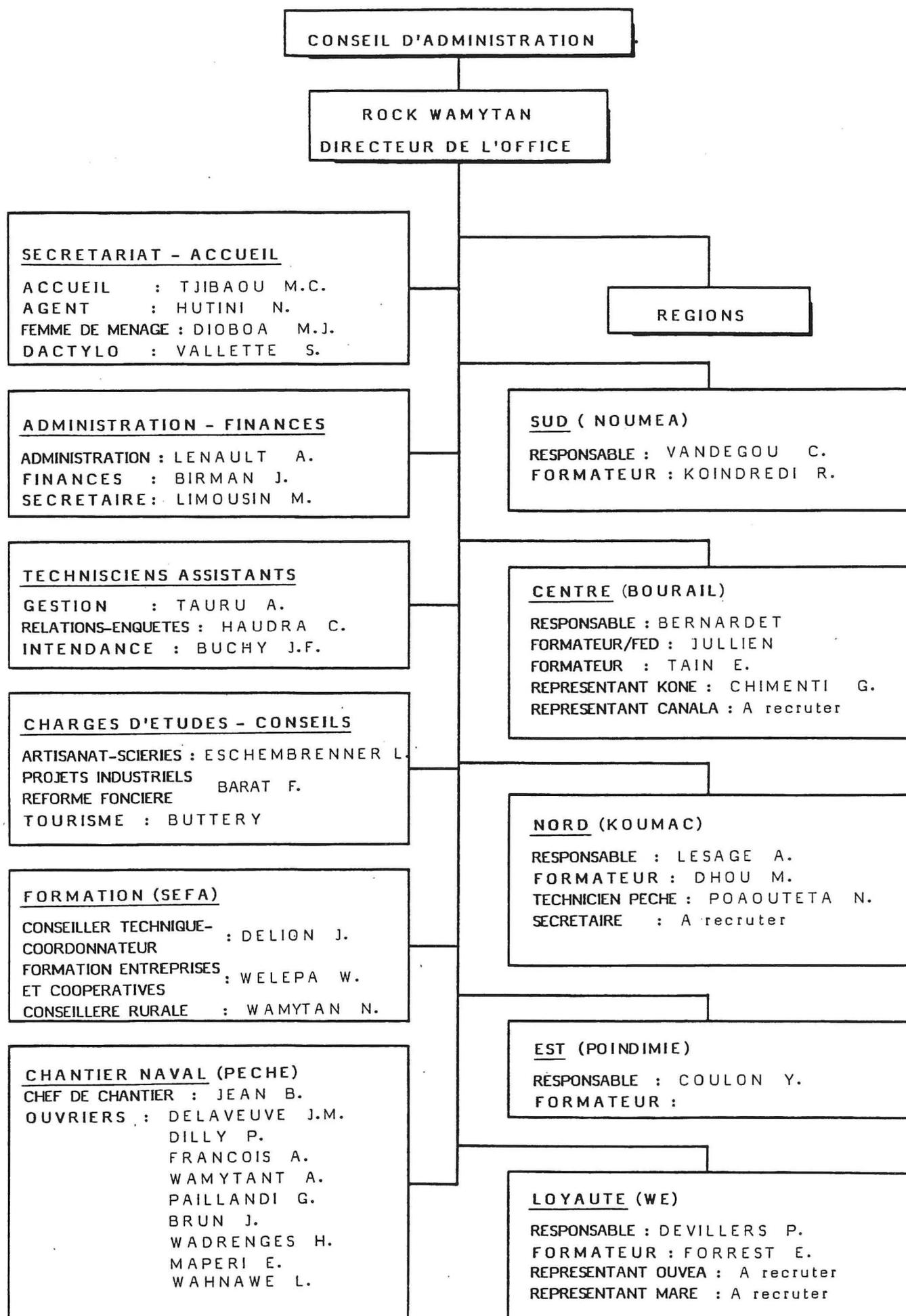
C - Les Agences

Les agences au nombre de cinq couvrent les régions Sud, Centre, Nord, Est et Iles Loyauté (voir découpage géographique).

Chaque agence est représentée par un responsable technique et un formateur qui travaille en liaison étroite avec la Direction Formation du siège.

La mise en place de ces agences répond à un souci de décentralisation souvent exprimé par les élus locaux, les responsables coutumiers et l'Administration territoriale.

Les pôles régionaux de Koumac, Poindimié, Bourail et We, lieux d'implantation des agences, correspondent à des zones à potentialités agricoles diverses du fait de leur situation géographique et des populations en présence.



1.2. Son budget

Le budget 84 de l'Office (présenté en annexe 2) a été arrêté par le Conseil d'Administration du 1er décembre 1983 à la somme de

529 690 000 FCFP

Les principales activités de l'Office sont financés sur :

- Ressources Etat (subventions FIDES - Budget SEDETOM produit de l'émission)	478 390 000 FCFP
- Fonds Européen de Développement	51 300 000 FCFP
TOTAL	529 690 000 FCFP

A ces deux principales sources de financement, il faut ajouter la contribution spéciale du Territoire qui consiste à prendre en charge la rémunération des agents du Service du Développement et de l'Education de base (S.D.E.B.) mis à la disposition de l'Office à concurrence de 46 000 000 FCFP (Cette contribution spéciale du Territoire n'est pas comptabilisée dans le budget de l'Office)

La part de financement accordée par le F E D pour l'exercice 84 s'inscrit dans un programme pluriannuel de formation (3 ans) d'un montant global de 1 000 000 d'Ecus, soit environ 123 000 000 FCFP répartis globalement :

- Projet NEPIA (1)	50 000 000 FCFP
- O D I L (FORMATION)	40 000 000 FCFP
- C C I (APPUI GESTION)	33 000 000 FCFP

En considérant le projet formation financé par le F E D comme partie intégrante du budget intervention, il est intéressant de faire ressortir les parts respectives des dépenses qui seront engagées pour les interventions le fonctionnement et les investissements de l'Office.

1°) <u>Budget sans intervention du Territoire</u>	<u>529 690 000 FCFP</u>
- Interventions (2) 364 380 000 CFP	69%
- Fonctionnement 117 810 000 CFP	22%
- Investissements (3) 47 500 000 CFP	9%
2°) <u>Budget avec contribution spéciale du Territoire</u>	<u>575 690 000 FCFP</u>
- Interventions (2) 364 880 000 CFP	63%
- Fonctionnement 163 810 000 CFP	29%
- Investissements (3) 47 500 000 CFP	8%

Dans les deux cas, le ratio faisant ressortir la part fonctionnement de l'Office, reste inférieur à 30%.

(1) Projet de formation NEPIA

1ère année 84 28 000 000 FCFP
2ème année 85 11 000 000 FCFP
3ème année 86 11 000 000 FCFP

(2) Interventions : subventions, bonifications d'intérêts, primes d'équipement, prises de participation de l'ODIL.

(3) Investissements : Immobilisations de l'Office.

Ce qui apparaît tout à fait raisonnable. Il faut cependant faire en sorte que le coût de fonctionnement de l'ODIL ne vienne pas entraver l'efficacité de cet outil de développement.

1.3 Son fonctionnement

Il est caractérisé par une volonté très marquée d'être à l'écoute des populations rurales afin de pouvoir répondre plus efficacement à leurs souhaits.

Pour cela l'Office, en plein accord avec les résultats des travaux des Etats Généraux du Développement, a mis en place une structure à plusieurs niveaux comprenant :

- la désignation par la tribu d'un animateur rural bénévole, correspondant permanent de l'ODIL;
- la création de Comités Consultatifs Communaux pour le Développement;
- la mise en place d'agence ODIL au niveau régional.

Le degré de sensibilisation et d'animation des Communautés Mélanésiennes doit être le reflet de l'activité et de l'esprit d'entreprise de l'animateur rural choisi et désigné par les responsables coutumiers de la tribu. Il apparaît donc très important, que les communautés Mélanésiennes choisissent le candidat le plus à même à dynamiser son environnement humain, tout en participant activement à un projet personnel.

C'est donc au travers des 80 animateurs ruraux que les informations devront circuler (dans les deux sens) de manière à faire coïncider le plus efficacement possible le type de développement souhaité par les promoteurs et le soutien technique et financier apporté par les divers intervenants (CIDER, Instituts, organismes financiers)

Lors de l'élaboration d'un dossier technique d'un projet, le rôle de "Filtre" joué par le Comité Consultatif Communal paraît essentiel dans cette première phase de sensibilisation. Il évitera ainsi la réalisation de projets ayant peu de chance de réussite du fait :

- de problèmes coutumiers,
- de manque de motivation du promoteur,
- du manque de compétence techniques par rapport aux investissements sophistiqués proposés par les services ruraux.

.../...

La composition de ces Comités Consultatifs Communaux (50% représentants de tribus, 50% représentants des principales activités économiques) dans lesquels les maires présideront, permettra d'éviter les interférences entre les différents niveaux de décisions (Mairie, ODIL, DIDER, organismes financiers).

La désignation des animateurs ruraux et la mise en place des Comités (CCC) apparaissent comme les rouages essentiels pour assurer un bon fonctionnement de l'ODIL.

Il est possible d'imaginer qu'avec une telle structure de concertation, le FADIL n'aurait pas eu toutes les déconvenues concernant son programme de pêche.(1)

1.4. Son encadrement (Annexe n°3)

Si l'on se réfère au tableau récapitulatif en Annexe, il apparaît que le personnel d'encadrement de l'Office est constitué de 39 agents dont 10 font partie de l'unité de production de bateaux de pêche. (2)

- Personnel d'encadrement 29
- Personnel de production 10
- Le personnel de production basé à Nouville a pour tâche essentielle de concevoir et de construire de petites unités de pêche adaptées à la pêche côtière, suivant un programme défini en accord avec le Service des pêches.

Compte tenu de leurs compétences, une partie du personnel a en charge l'entretien et les réparations des véhicules de l'Office.

- Le personnel d'encadrement

Si l'on ne tient pas compte de l'agence locale Sud basée temporairement à Nouméa le personnel d'encadrement est réparti comme suit :

- Siège 17 Agents (59%)
- Agences 12 Agents (41%)

Le personnel d'encadrement (29) peut paraître pléthorique pour certains. Il faut cependant faire remarquer que les tâches qui sont confiées actuellement à l'ODIL,

- coordination entre les divers services techniques (+ de 300 Agents) administratifs et les organismes bancaires,
- animation des communautés Mélanésiennes,
- suivi et évaluation des projets,
- réflexion sur les thèmes de développement en relation avec le service du Plan.

(1) Sur 130 bateaux financés par le FADIL et la SICNC une trentaine peuvent être mis en état de marche.

(2) Personnel ODIL

- S.D.E.B.	16 agents
- Contractuels	19 "
- Agents Administration	2 "
- Fonctionnaires détachés	2 "

- formation des adultes

sont nombreuses et diverses, elles nécessitent donc un encadrement relativement important.

Cet effectif semble justifié par ailleurs compte tenu de la faible densité de la population (1), hormis l'agglomération de Nouméa, qui occasionne de fréquents et longs déplacements pour assurer le suivi des opérations et l'animation des communautés villageoises.

Ce problème sera abordé à nouveau dans le cadre des propositions pour un nouvel organigramme de l'Office.

(1) <u>Répartition démographique en N.C.</u>	- Nouméa	80 000 hab.
	- Grande Terre	45 000 hab.
	- Iles Loyauté	15 000 hab.

Densité Grande Terre	3 hab./km ²
" Nouméa	1 200 hab./km ²

II - Les Structures d'Appui au Développement

Afin d'éviter les interférences possibles entre les différentes structures d'appui au développement, et de favoriser leur collaboration, il a paru opportun à la mission de s'efforcer de définir et de proposer des domaines d'interventions pour chacun d'eux : ODIL, DIDER et Recherche Agronomique.

2.1. Domaines d'Intervention de l'O D I L

L'ordonnance n° 82-878 qui a conduit à la création de l'O D I L, mentionne de façon générale les secteurs d'intervention de cet Office.

Dans ce cas, il serait souhaitable de préciser plus avant les missions de l'ODIL qui ont été identifiées potentiellement au nombre de six.

2.1.1. Coordination des actions de développement

Dans le cadre d'une politique de développement rural en Nouvelle Calédonie clairement définie, l'ODIL a un rôle essentiel de coordination à jouer entre toutes les parties prenantes (Services Administratifs et Ruraux, les organismes financiers, les Instituts de recherche, les élus locaux et les responsables coutumiers).

Etant une des sources de financement des projets par les aides qu'elle peut apporter (primes, bonification d'intérêts, subventions, prise de participations et garantie de prêts) l'ODIL est à même d'orienter un certain type de développement agricole en accord avec les développeurs, les formateurs et les chercheurs.

2.1.2. Contrôle d'exécution et évaluation

Il apparaît indispensable que ce domaine d'intervention soit pleinement joué par l'ODIL. Sans contrôle d'exécution des projets, ni évaluations, aucun bilan de l'action menée ne peut être réalisé, et en conséquence, aucun changement d'orientation ne peut être proposé.

Dans le cadre de l'opération pêche financée par le FADIL, une évaluation auprès des promoteurs dès la 1ère année aurait permis d'éviter de poursuivre une telle opération, et d'orienter vers un autre secteur les fonds ainsi laissés disponibles.

2.1.3. Animation des Communautés Mélanésiennes par l'intermédiaire des Comités consultatifs communaux et régionaux.

Elle doit effectivement apporter son appui à ces Comités afin qu'ils puissent remplir totalement leur fonction consultative.

Par ailleurs l'ODIL doit être à l'écoute des observations et des préoccupations exprimées par les élus locaux, et répercuter à l'échelon territorial les avis formulés afin qu'il en soit tenu compte dans l'élaboration des projets.

L'Office doit aussi apporter son concours auprès des animateurs ruraux, en mettant à leur disposition les documents techniques clairement formulés et illustrés, et en leur assurant un encadrement privilégié.

2.1.4. Participation à l'élaboration d'une politique de développement en liaison étroite avec le Service du Plan et l'Office foncier qui est en prise directe avec les problèmes de restructuration et de mise en valeur des propriétés dont il a la charge.

Dans ce domaine l'ODIL pourrait proposer le financement d'études complémentaires pour l'établissement du zonage agro-écologique et socio-économique, qui est un des éléments indispensable pour la réussite du développement agricole dans ce Territoire.

La création de ce zonage permettrait à l'ODIL de financer avec une plus grande cohérence les projets de développement ruraux.

2.1.5. Direction de Projets "Innovant"

Sans empiéter sur le domaine d'intervention des services ruraux (DIDER) il serait souhaitable que l'Office puisse mener directement un nombre limité de projets afin de tester et de mesurer l'impact, sur des communautés villageoises représentatives, des méthodes et des thèmes de développement différents de ceux couramment pratiqués.

- Exemples :
- la traction Equine dans des zones accidentées et isolées difficiles d'accès dans le but de résoudre les problèmes de transport,
 - une unité de mécanisation agricole au service des villageois,
 - des unités de transformation de la nacre de type familial en liaison étroite avec des groupements de pêcheurs,
 - etc,

2.1.6. Participation à une nouvelle politique de financement de l'agriculture, en liaison étroite avec les organismes financiers impliqués dans le développement rural du Territoire.

Ces divers domaines d'intervention de l'ODIL mettent bien en lumière, le fait que cet Office ne doit en aucune manière se substituer au rôle de "Manager" conduit actuellement par les services techniques territoriaux existants.

2.2. Domaines d'Intervention de la D I D E R (Annexe n°4)

Les Services Techniques de Nouvelle Calédonie sont actuellement en pleine période de mutation.

L'arrêté n° 83-319/CG du 21 Juin 1983 a décidé une réorganisation des Services Ruraux, qui est entré en vigueur au 1er Octobre 1983.

Cette restructuration va vers une plus grande décentralisation, donnant plus de pouvoir de décision aux Circonscriptions locales du Développement de l'Economie Rurale (CIDER). Elles ont en effet les compétences de la DIDER au niveau régional.

Les domaines d'intervention de la DIDER hormis les actions de protection zoo et phytosanitaires et de prévention, sont les suivants : Etudes technico-économiques des projets, Encadrement et suivi technique des projets, Enseignement, formation agricole et recherche, Participation à l'élaboration d'un plan de développement rural, Production de matériel végétal et animal.

2.2.1. Etudes technico-économiques des projets

Par le nombre de ses agents, et la compétence de ces derniers, les CIDER avec l'appui des Services centraux vont continuer à élaborer les études économiques sollicitées par les promoteurs locaux.

Il faudrait cependant que les cadres des divers services prennent en compte de façon systématique le milieu traditionnel dans lequel ils interviennent.

Le milieu agricole mélanésien doit faire l'objet d'une plus grande attention, et ne doit en aucune manière être "court-circuité". La méconnaissance des pratiques traditionnelles conduit inévitablement à des erreurs d'appréciation qui sont souvent à l'origine de nombreux échecs.

L'approche sectorielle des problèmes lors de l'élaboration des projets doit impérativement tenir compte du système de culture traditionnel, afin que l'innovation technique apportée ne bouleverse pas le milieu. Cette innovation dans tous les cas devrait être progressive.

.../...

2.2.2. Encadrement et suivi technique des projets

Il apparaît évident qu'une fois l'étude réalisée, les agents vulgarisateurs des services concernés sont conduits à inscrire le promoteur en l'entourant de conseils techniques et en s'appuyant sur des réalisations en vraie grandeur.

L'agriculteur mélanésien comme l'agriculteur européen ne croit que ce qu'il voit.

Et c'est à ce titre que le centre d'appui au Développement de la Népia sera un élément moteur et stimulant du développement de l'agriculture en milieu traditionnel.

Dans tous les cas l'agent vulgarisateur ne doit pas se substituer au promoteur, afin d'éviter de fausser les résultats de l'évaluation et par la même les orientations futures.

2.2.3. Enseignement, formation et recherche

Dans le cadre des structures existantes (Port-Laguerre) et futures (Népia) et en liaison étroite avec l'ODIL et les Instituts, la DIDER est à même de dispenser une formation qui doit s'inscrire dans le trinôme Recherche-Développement-Formation (développé par ailleurs dans le rapport général de mission).

2.2.4. Participation à l'élaboration du plan de développement rural

Le Service des Etudes Economiques des Marchés et des Produits (S E M P) est habilité à participer à l'élaboration et au suivi du plan économique au même titre que l'ODIL et l'Office Foncier. Elle devra mettre à la disposition de la commission chargée du plan, l'ensemble des données statistiques dont elle dispose et sera par la même l'interlocuteur privilégié de la Direction Territoriale de la statistique et des Etudes Economiques.

2.2.5. Production de matériel végétal et animal

- Le Centre de Port Laguerre produit depuis un certain nombre d'années, des reproducteurs de races à viande : Charolais et Santa Gertrudis dans le but de faire pratiquer, par les stations d'élevage de type européen, le croisement d'absorption et par conséquent d'accroître le poids carcasse des animaux abattus. Cette pratique est louable si parallèlement à cette action, il est mené une amélioration pastorale. Dans le cas contraire, il serait préférable de maintenir la race locale (mosaïque de races anglo-saxonne) plus rustique et de ce fait plus adaptée aux conditions locales.

Ce centre est à même par ailleurs de commercialiser divers plans d'arbres fruitiers et forestiers contrôlés par les services techniques (Forêt et IRFA).

.../...

- Le Centre de Recherche et d'Expérimentation Agronomique de Nessadiou (C R E A), s'est spécialisé dans la race limousine. Cette race semble être plus adaptée que le Charolais au type d'élevage extensif "ranching" pratiqué en Nouvelle Calédonie.

Le CREA dispose de moyens nécessaires pour consacrer une partie de ses activités à la production de semences céréalières (Blé, Maïs, Sorgho).

- La description des activités de la DIDER permet de conclure qu'elle est en charge de la mise en oeuvre de la politique de développement rural, préalablement définie par les Services responsables avec l'accord du Conseil de Gouvernement et de l'Administration Centrale du Territoire.

2.3. Recherche Agronomique et Développement Rural

La Recherche agronomique est actuellement menée par différents organismes et institutions n'ayant pas la même finalité :

- la DIDER avec sa section recherche : le CREA,
- l'ORSTOM,
- le GERDAT représenté par les Instituts : IEMVT, IRFA, CTFT, IRCC et IRAT.

Ces organismes travaillent de façon sectorielle, séparément, sans être impliqués directement dans les programmes de développement rural.

Il apparaît donc urgent et nécessaire à l'échelle de la Nouvelle Calédonie que ces organismes coordonnent leurs activités au sein d'une organisation (DTRA) récemment créée par le Territoire, afin de faire coïncider les objectifs du plan à ceux de la recherche et de définir ainsi les moyens à mettre en oeuvre, et les types d'interventions à envisager au niveau de la Production.

Pour ce faire la recherche agronomique et le développement rural doivent avoir des liens privilégiés dans un certain nombre de domaines :

2.3.1. Ces organismes doivent participer à l'élaboration du plan de développement rural, en étroite collaboration avec les structures d'appui au développement déjà citées.

2.3.2. La création d'un service semencier territorial, où tous les organismes seraient partie prenante, permettrait dans un proche avenir de ne plus être dépendant des pays voisins avec les risques phytosanitaires que cela comporte.

Ce service serait donc chargé de multiplier les semences adaptées et performantes, permettant de couvrir les besoins du Territoire.

.../...

2.3.3. La participation active de la recherche à des programmes de vulgarisation en collaboration étroite avec les agents de la DIDER.

Dans le cadre de projets "innovant" dont l'ODIL aurait la charge, il serait souhaitable qu'un certain nombre de chercheurs soient cosignataires de projets.

Exemples : ODIL / IEMVT / IRAT

- Mise en place d'un projet d'embouche paysanne,
- Test de la traction Equine dans deux ou trois tribus isolées.

2.3.4. La création d'un comité de liaison Recherche-Développement, permettrait de faire régulièrement le bilan des différents projets entrepris en commun, d'en tirer les conclusions et de les communiquer aux décideurs.

Ce Comité constitué, de représentants de la DIDER, de la Recherche, de l'ODIL, des Comités Consultatifs, des responsables de projets et des organismes financiers aurait aussi pour but essentiel d'assurer la concordance entre les objectifs fixés par le plan et la réalité du "terrain".

III - Pour un bon fonctionnement de l'O D I L

Après avoir abordé la situation actuelle de l'ODIL et proposé une répartition de compétences entre les principales structures d'appui au développement du Territoire, il semble à présent nécessaire, dans ce cadre, de soumettre à la réflexion des autorités locales des recommandations relatives au fonctionnement de l'Office qui lui permettrait de jouer pleinement son rôle d'élément "dynamisant" du développement rural en Nouvelle-Calédonie.

Rappelons en effet qu'au terme des propositions, l'ODIL serait avant tout un organe de réflexion permanente dont les activités seraient de :

- concevoir les programmes et les méthodes de développement en liaison étroite avec la cellule d'aménagement et de planification,
- orienter les investissements productifs,
- contrôler la mise en place de ces programmes,
- tester un certain nombre de méthodes et de thèmes de développement sur des opérations à caractère pilote et complexe,
- coordonner les différentes structures d'intervention,
- informer et sensibiliser les populations rurales.

Ces diverses fonctions seraient assurées en liaison permanente avec les Autorités Politiques et Administratives du Territoire, ainsi qu'avec les structures de "Base" (Comités Consultatifs Communaux et Régionaux).

Il faut donc que l'ODIL soit à même de disposer des moyens matériels, humains et financiers nécessaires à l'accomplissement d'une telle mission.

C'est pourquoi, trois types de recommandations sont proposées ci-après, qui devraient permettre d'adapter le fonctionnement actuel de l'Office à ces objectifs ;

1) au niveau de ses activités, l'ODIL, conçu avant tout comme un organe de réflexion, devrait abandonner son activité en matière de chantier naval de même que celle menée dans le domaine de la formation, reprises alors par la DIDER. Par contre, il devrait pouvoir mener à titre exceptionnel, des opérations à caractère pilote qui auraient pour objectif de déterminer de nouvelles méthodes de développement. Ces opérations devraient d'ailleurs être conduites avec la collaboration des autres services, l'ODIL gardant son rôle de concepteur et de coordonnateur ;

2) au niveau de son organisation interne, l'ODIL devrait se doter d'un nouvel organigramme autorisant une plus grande décentralisation des décisions ;

3) au niveau de la procédure d'instruction et de financement des projets enfin, l'ODIL pourrait regrouper l'ensemble des subventions destinées actuellement au secteur rural et décider de leur attribution au moyen de procédures plus décentralisées.

.../...

3.1. Nouvelles fonctions de l'ODIL : deux recommandations

- 1 - L'ODIL devrait se défaire de son activité "chantier naval" qui pourrait être confiée au service des pêches, le plus qualifié en la matière pour superviser la production de bateaux de pêche et le plus à même de concevoir de nouveaux procédés de fabrication ;
- 2 - Au niveau de la formation, si l'on s'en tient aux rôles qui lui sont dévolus, l'ODIL devrait se désaisir des activités concernant la Formation proprement dite, et la confier aux Services Territoriaux compétents.

L'ODIL pourrait ainsi se consacrer plus efficacement aux tâches suivantes :

- élaboration des programmes de formation en liaison étroite avec les responsables des Services Territoriaux,
- mettre sur pied un véritable programme d'information technique, économique et de sensibilisation,
- créer au sein de l'Office un service de documentation pouvant être mis à la disposition des vulgarisateurs et des promoteurs,
- programmer la formation de cadres (techniciens et Ingénieurs) Outre-Mer,
- mettre en place et superviser le projet de formation de la Népia en collaboration avec la Direction technique de l'office responsable du C.A.D. (1),
- coordonner les différents intervenants,
- mener des actions de sensibilisation au niveau des tribus avec l'aide d'une Unité Mobile Audio Visuelle.

En résumé :

TRANSFERTS DES SECTEURS D'ACTIVITES

O D I L		Services Territoriaux	
-	+	-	+
(1) FORMATION DES ADULTES	(1) INTEGRALITE DES AIDES FINANCIERES (SECTEUR AGRICOLE)	(1) AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AU SECTEUR AGRICOLE	(1) FORMATION DES ADULTES
(2) PRODUCTION BATEAUX DE PECHE			(2) PRODUCTION BATEAUX DE PECHE

.../...

(1) C.A.D. : Centre d'Appui au Développement de la Népia

3.2. Organisation Interne

- 3.2.1 - Organigramme de l'ODIL : L'organigramme initial concentrait une grande partie des pouvoirs de décision vers le Directeur de l'Office.

Par suite de la mise en route d'un nombre important de projets, les tâches de l'Office ont pris de plus en plus d'ampleur et se sont diversifiées.

De plus l'implantation récente de l'ODIL au niveau régional implique la création d'un nouvel organigramme dont l'un des buts essentiels est de permettre au Directeur Général de déléguer un certain nombre de pouvoirs à ses collaborateurs lui permettant ainsi de se dégager de la "direction quotidienne" de l'Office.

La Direction Générale pourra de ce fait retrouver son véritable rôle de gestion globale de l'Office comportant les deux volets principaux :

- politiques d'intervention,
- contrôle des objectifs.

L'organigramme ci-après fait apparaître au niveau du Siège la création de cinq directions dont l'une (Direction des Méthodes et Procédures) est rattachée à la fois à la Direction Générale et à la Direction Technique.

Ces responsables de chacune de ces Directions sont les interlocuteurs privilégiés du Directeur Général qu'il convoque régulièrement pour :

- définir les grandes lignes d'intervention de l'Office,
- coordonner et harmoniser l'action des différentes directions,
- assurer la liaison permanente du Siège et des Agences locales.

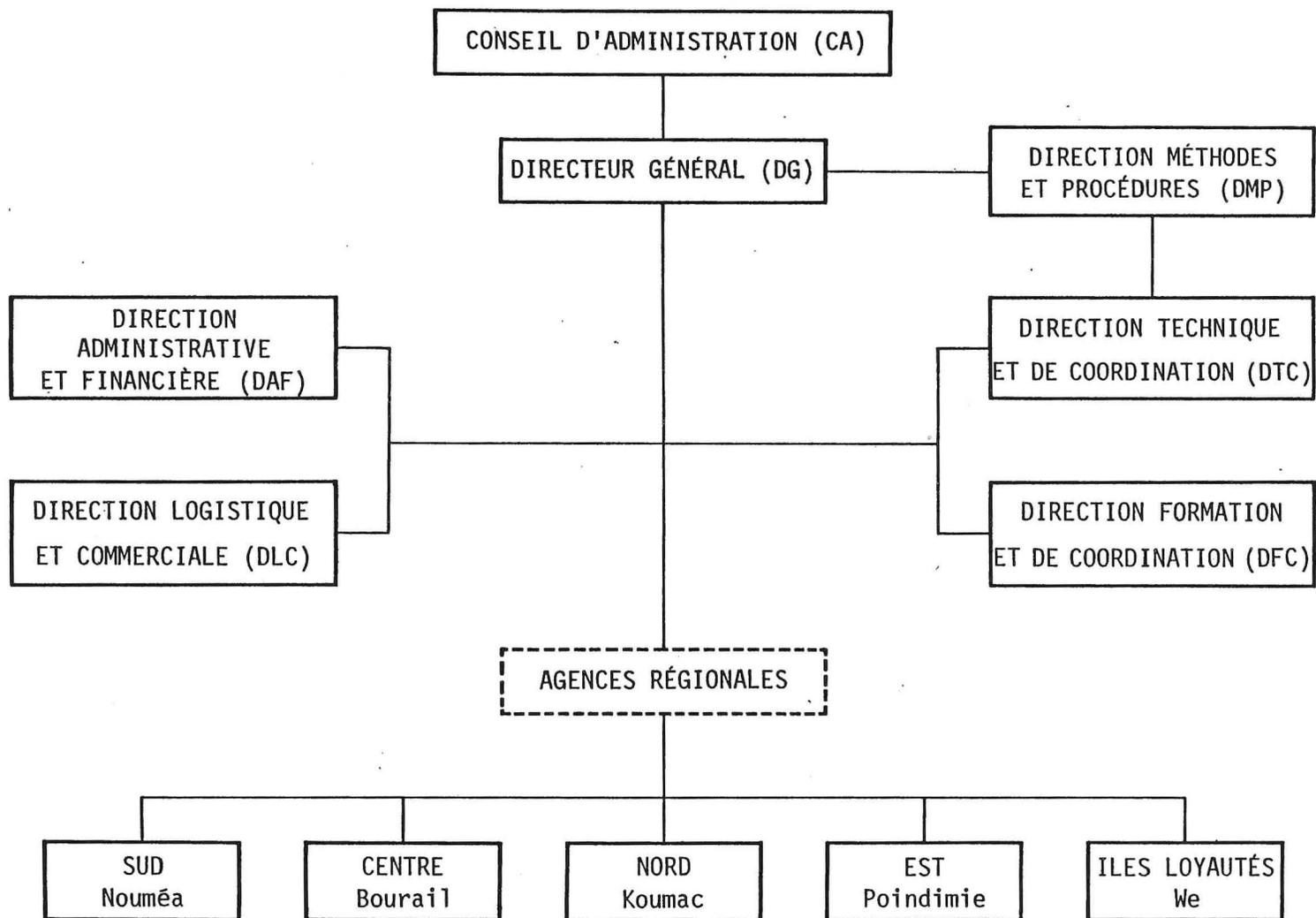
- 3.2.2. - Tâches et fonctions essentielles des Directions et des Agences Locales

La répartition des tâches qui sont proposées ici ne prétend constituer qu'une approche sommaire, représentant les domaines impartis à chaque Direction du Siège. En effet, quelque soit le degré de précision apporté, on ne peut faire un inventaire complet des tâches. Cette erreur tendrait à limiter l'initiative et à favoriser la fuite des responsabilités (document derrière lequel chacun se retranche).

1. Direction Générale (D.G.)

- Gestion générale de l'Office,
- Préparation du Budget,
- Relations avec l'Administration générale et les Services Techniques Territoriaux (Plan, TPG, DIDER, etc ...),
- Relations avec les Institutions Territoriales (Conseil de Gouvernement, Communes, Mairies, ...),

ORGANIGRAMME O.D.I.L.



- Suivi de l'application des Orientations définies par le Conseil d'Administration,
- Relation avec la D.G. de l'Office Foncier,
- Coordination entre les cinq Directions,
- Supervision du personnel,
-

2. Direction Technique et de Coordination (D.T.C.)

Le responsable de cette Direction devrait être désigné par le C.A. comme le Directeur Adjoint de l'Office.

- Contrôle des Etudes Technico-économiques soumises pour avis par les agences locales,
- Coordination avec les Services Techniques, les Instituts de Recherche et les organismes financiers,
- Contrôle et Planification des Investissements en relation avec la Direction des Méthodes et Procédures de l'Office,
- Etude et Réalisation de projets "innovant",
- Coordination avec les agences locales,
- Supervision du Centre d'Appui au Développement de la Népia,
-

3. Direction Administrative et Financière (D.A.F.)

- Suivi administratif et financier des dossiers,
- Gestion du personnel,
- Comptabilité de l'Office en liaison avec le T.P.G.,
- Comptabilité administrative (Personnel et Matériel),
- Préparation des Dossiers à présenter au C.A.,
- Rédaction des correspondances officielles,
-

Il est indispensable de prévoir dans un délai assez proche, l'acquisition d'un ordinateur pour soulager cette Direction des tâches répétitives et fastidieuses et permettre à la D.T.C. de stocker et de classer l'ensemble des caractéristiques technico-économiques de chaque projet.

.../...

4. Direction Logistique et Commerciale (D.L.C.)

- Gestion des approvisionnements des projets,
- Intendance ODIL (véhicules, mobilier et Immobilier de l'Office),
- Etudes et Gestion des Gîtes ruraux et de projets d'artisanats traditionnels,
- Etude et Suivi de petites Unités de transformation,
- Etude des marchés et des coûts de production.
-

Si le chantier naval est maintenu sous la responsabilité de l'ODIL, la D.L.C. assurera la gestion et l'approvisionnement en matériel de cette Unité de production.

5. Direction Formation et de Coordination (D.F.C.)

- Coordination du secteur Formation (DIDER, ALEP, MFR, CFPR, ...),
- Elaboration des programmes de Formation,
- Mise en place d'un programme d'Information et de Sensibilisation,
- Création et Gestion d'un Service de Documentations,
- Planification et programmation de la formation des Cadres Outre-Mer (Métropole, Afrique, ...),
- Supervision du projet de formation de la Népia,
-

Si la proposition de transférer le secteur "formation des adultes" n'est pas retenue, la D.F.C. prendra en charge la gestion et la planification des stages au S.E.F.A.

6. Direction Méthodes et Procédures (D.M.P.)

- Contrôle et Evaluation rétrospective des projets,
- Enquêtes et statistiques,
- Prospective et planification,
- Création d'un système de classement des Dossiers.

Un service de dactylographie prendra en charge tous les travaux de publication, de correspondance, et de secrétariat des Directions précédemment citées.

.../...

7. Les Agences Locales

- Assurent la conception et l'instruction des projets en relation avec les Services Techniques et l'organisme financier concerné,
- Contrôlent la mise en place des investissements prévus,
- Livrent aux promoteurs l'information technique à partir du centre de documentation du Siège,
- Assurent le relai entre la population et les Directions Centrales de l'Office (animateur rural et CCC),
- Coordonnent au niveau du terrain les actions menées par les représentants des services techniques,
- Facilitent la circulation de l'information administrative,
- ...

3.2.3- Le Personnel de l'Office

Le personnel de l'ODIL à l'exclusion des agents rattachés à la cellule Mélatour (cellule de promotion des gîtes ruraux) est constitué de 39 personnes répartis comme suit :

- Personnel d'encadrement 29
- Personnel de production 10

dont 16 proviennent du Service de Développement et de l'Éducation de base (SDEB), 19 ont été recrutés localement (Contractuel ODIL), 2 sont des agents d'administration et 2 sont fonctionnaires détachés.

Il apparaît donc évident, sans mettre en cause la compétence de chacun que l'on a effectué un transfert de personnel (SDEB et Agent d'Administration) sans se préoccuper préalablement de l'organisation proprement dite de l'Office, et en particulier des tâches qui incombent à chacune des Directions et Agences.

Il eut été préférable de recruter le personnel en tenant compte des exigences des postes de responsabilité.

Le personnel d'encadrement de l'ODIL est amené à se confronter en permanence avec les agents des Services agricoles; la pratique ayant révélée les inadéquations entre les besoins des mélanésien et les services offerts (1).

Il apparaît donc indispensable et principalement au niveau des agences locales, que le niveau de recrutement puisse répondre aux exigences suivantes :

- connaissances techniques suffisantes en agriculture tropicale et en élevage,
- possibilité d'adaptation au milieu traditionnel mélanésien,
- capacité d'analyse et de proposition, afin de pouvoir renverser la tendance actuelle, et imposer une nouvelle approche du développement rural en milieu traditionnel.

.../...

La population active rurale en Nouvelle Calédonie étant en majorité d'origine Mélanésienne, il serait donc souhaitable d'envisager les postes d'encadrement en "double file"

- Chef d'Agence : Formation Agricole - Niveau Ingénieur ou Technicien (ISTOM, PURPAN, etc ...),
- Assistant : Formation Agricole - Niveau Technicien d'origine Mélanésienne.

L'agent Mélanésien, serait donc à même, de corriger les actions trop "européennes", et de faciliter l'adaptation progressive d'innovations techniques dans le système de production existant.

3. 3. Elaboration et Financement des Projets

3.3.1. - Cheminement d'un Dossier Technique

L'élaboration d'un dossier technique doit passer par trois phases successives :

- Phase de sensibilisation et de discussion avec les autorités administratives et coutumières, se concrétisant par un palabre document indispensable pour la poursuite de la procédure.
- Phase d'étude devant se réaliser localement au niveau de la région avec les trois principaux partenaires, CIDER, ODIL, organismes financiers co-signataires de l'étude technico-économique.
- Phase de financement durant laquelle le dossier sera soumis à l'ODIL Siège pour avis technique qui le transmettra à l'Organisme de financement. L'ODIL par ailleurs proposera à son Conseil d'Administration l'aide financière accordée pour le projet (prime d'équipement, bonification d'intérêt, subventions).

Il est facilement admis par les villageois que la durée de la première phase soit assez longue.

Il est par contre plus difficilement accepté par ces derniers que la durée des deux autres dépasse 3 à 4 mois. Il faut donc en conséquence que les organismes concernés, fassent en sorte que le processus d'obtention de prêts agricoles soit plus simple et plus rapide.

3.3.2. - Procédures de Financement

- Actuellement, trois "structures" accordent des subventions au secteur rural :
 - . l'Office de Développement de l'Intérieur et des Iles (ODIL)
 - . la Direction du Développement de l'Economie Rurale (DIDER)

.../...

. le Code local des Investissements.

L'annexe 6 présente une analyse détaillée des différents types d'aides proposés aux promoteurs, suivant la nature des investissements. Il en ressort que l'activité de ces structures s'exerce le plus souvent dans les mêmes secteurs d'activité, aboutissant à une certaine "superposition" des aides accordées. Il serait souhaitable, en conséquence, de simplifier l'organisation du secteur en regroupant l'ensemble des subventions au sein de l'ODIL, dont c'est la véritable vocation.

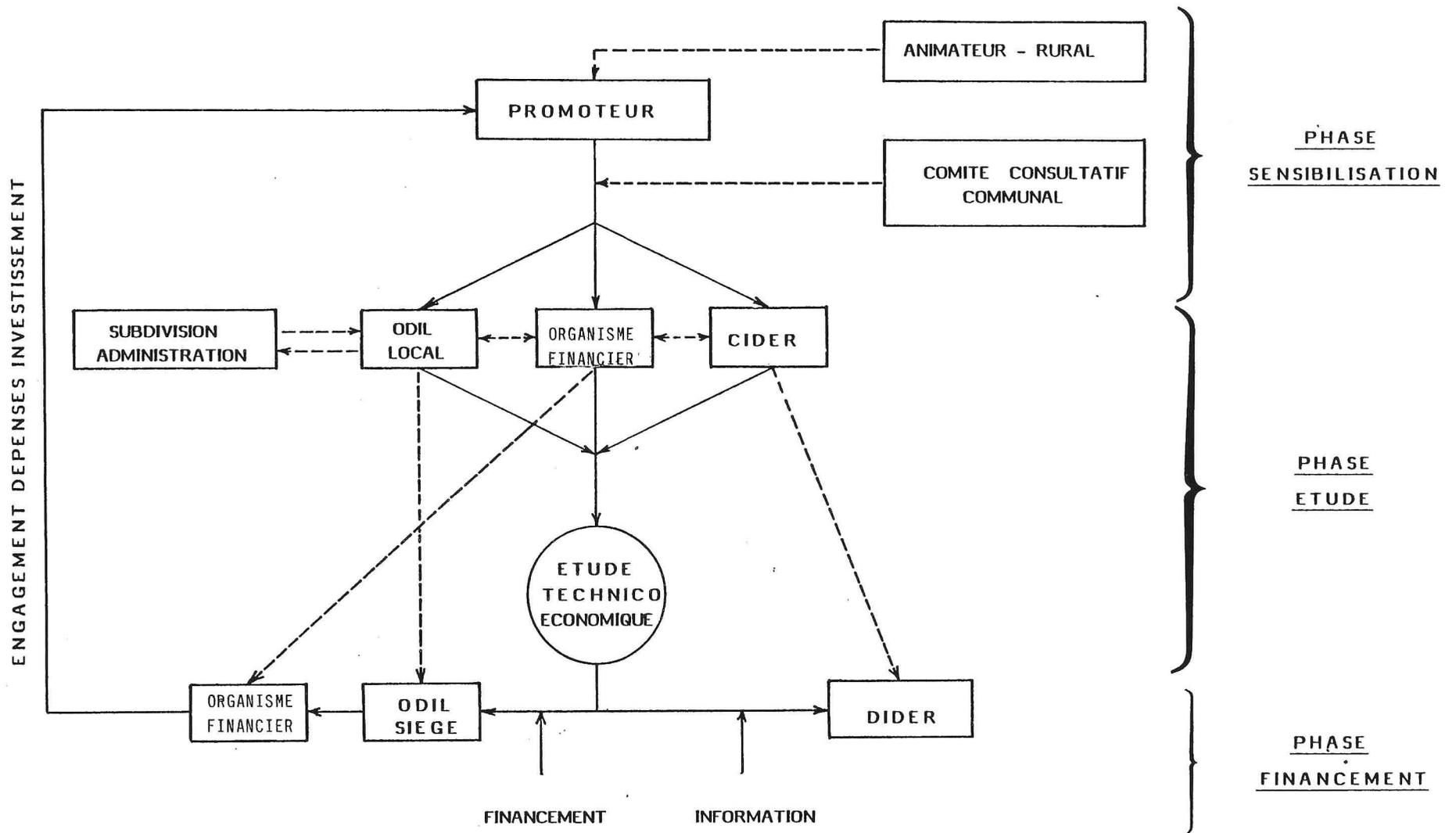
Cela permettrait ainsi, au niveau du Territoire :

- d'une part, de mieux contrôler les subventions accordées et d'éviter l'attribution pour un même objet d'aides provenant de trois structures différentes,
- d'autre part, de mieux orienter les aides financières en fonction des objectifs fixés par le plan de développement rural et régional.

Par ailleurs, l'analyse chiffrée des interventions de l'ODIL en 1983 met en relief un certain nombre de constatations instructives :

- 1°) le volume des interventions concernant les projets dont les investissements sont supérieurs à 1.000.000 F représente 86 % du montant global des aides accordées,
- 2°) 70 % des projets sont concernés par un volume d'aides représentant 14 % des interventions,

.../...



ETAPES ET CHEMINEMENT D'UN DOSSIER TECHNIQUE
EN VUE D'UN FINANCEMENT

Tableau n° 1

TABLEAU RECAPITULATIF DES INTERVENTIONS O.D.I.L. (1983)

(Franc-CFP)

DOMAINES D'INTERVENTION	< 200 000			> 200 000 < 1 000 000			> 1 000 000		
	Nb.	INVESTISSEMENT	INTERVENTION O D I L	Nb.	INVESTISSEMENT	INTERVENTION O D I L	Nb.	INVESTISSEMENT	INTERVENTION O D I L
1. PETITS ELEVAGES	17	2 029 500	1 008 800	9	4 644 300	2 316 300	0	-	-
2. ELEVAGE	1	160 000	80 000	7	3 914 000	1 482 000	13	43 795 000	15 082 000
3. PECHE	7	869 000	434 500	0	-	-	2	3 322 000	1 477 000
4. ARBORICULTURE	1	107 800	53 900	4	1 000 000	500 000	3	10 235 376	3 736 375
5. CEREALICULTURE	10	704 000	352 000	0	-	-	0	-	-
6. AQUACULTURE	0	-	-	0	-	-	1	19 694 000	1 969 000
7. IRRIGATION	2	241 500	120 750	2	1 144 000	417 000	0	-	-
8. MECANISATION	6	552 300	273 900	10	3 330 755	1 490 877	2	4 270 000	1 744 000
9. SCIERIE (1)	0	-	-	0	-	-	1	15 000 000	11 000 000 ⁽¹⁾
10. MARBRERIE + JADE	0	-	-	0	-	-	2	4 550 000	3 695 000
11. ARTISANAT	1	62 000	31 000	2	750 000	325 000	3	7 401 000	2 182 000
12. TOURISME	0	-	-	5	3 280 000	1 350 000	3	7 601 000	3 401 000
13. TRANSPORT	0	-	-	0	-	-	4	64 200 000	15 800 000
14. PME/PMI (2)	0	-	-	3	1 844 000	739 200	1	-	390 000 ⁽²⁾
15. COOPERATIVE	0	-	-	0	-	-	1	26 000 000	6 000 000
16. FORMATION	0	-	-	0	-	-	1	1 200 000	200 000
TOTAL	45	4 726 100	2 354 850	42	19 907 055	8 620 377	37	207 268 376	66 676 375
%	36	2	3	34	9	11	30	89	86

Tableau n° 2

ANALYSE CHIFFREE DES INTERVENTIONS O.D.I.L. (1983)

(Franc-CFP)

TYPE DE PROJETS	PROJETS		INVESTISSEMENTS		INTERVENTIONS	
	Nombre	%	Franc-CFP	%	Franc-CFP	%
< 200 000	45	36	4 726 100	2	2 354 850	3
> 200 000 < 1 000 000	42	34	19 907 055	9	8 620 377	11
> 1 000 000	37	30	207 268 376	89	66 676 375	86
TOTAL	124	100	231 901 531	100	77 651 602	100

70% des projets représentent : - 11% des investissements réalisés
- 14% des interventions O.D.I.L.

30% des projets représentent : - 89% des investissements réalisés
- 86% des interventions O.D.I.L.

Les interventions O.D.I.L. couvrent 33% des investissements

Tableau n° 3

ANALYSE CHIFFREE DES INTERVENTIONS O.D.I.L. (1983)

(Franc-CFP)

DOMAINES D'INTERVENTION	PROJETS		INVESTISSEMENTS		INTERVENTIONS		% INTERV./ % INVEST.
	Nb.	%	Franc-CFP	%	Franc-CFP	%	
AGRO - PASTORAL	65	52	66 589 976	29,0	24 611 375	31,7	37
SERVICES	4	3	64 200 000	28,0	15 800 000	20	25
PRODUITS DE LA MER	10	8	23 885 000	10,0	3 880 500	5,0	16
P.M.E.	8	7	47 394 000	20,5	21 824 200	28,0	46
TOURISME/ARTISANAT	14	11	19 094 000	8,0	7 289 000	9,0	38
EQUIPEMENT	22	18	9 538 555	4,0	4 046 527	6	42
FORMATION	1	1	1 200 000	0,5	200 000	0,3	17
TOTAL	124	100	231 901 531	100	77 651 602	100	33

3°) Le secteur agro-pastoral, le plus important en nombre de projets (52%) est le plus favorisé par les interventions ODIL (31,7%),

4°) Le secteur tertiaire (3% des projets) a bénéficié du 1/5 des aides accordées par l'Office,

5°) Le ratio Intervention/Investissement dans les secteurs PME et Equipements est respectivement de 46 et 42% alors qu'il n'est que de 16% pour la pêche et l'aquaculture.

- La procédure normale d'attribution des aides passe obligatoirement par le Conseil d'Administration qui se réunit à la demande du Directeur de l'Office (tous les 2 mois environ).

L'Article 11 du Règlement Intérieur de l'ODIL précise cependant que le Conseil d'Administration peut déléguer au Comité Restreint (1) le pouvoir d'attribution, si celles-ci sont inférieures à 100 000 FCFP.

Cette procédure ne semble pas adaptée au micro-projets (> 200 000 FCFP) et aux projets intitulés 50/50 qui ne sollicitent qu'une aide de l'Office.

Pour dynamiser cette procédure et la rendre plus opérationnelle, il serait souhaitable que les administrateurs de l'Office admettent une réelle décentralisation des décisions qui pourrait être organisée de la manière suivante :

1 - Pouvoir d'attribution des aides à trois niveaux :

- Le Directeur avec les responsables des quatre principales Directions; pour les projets < 200 000 FCFP,
- Le Comité Restreint pour les projets < 1 000 000 FCFP,
- Le Conseil d'Administration pour les projets > 1 000 000 FCFP.

2 - Contrôle a posteriori par le Conseil d'Administration des aides et des dépenses engagées par le Directeur.

Si ces recommandations sont retenues, il paraît indispensable de doter l'Office d'une plus grande autonomie financière par la mise à sa disposition d'un compte en banque approvisionné par le T.P.G. sur présentation de justificatifs comptables concernant les dépenses engagées préalablement contrôlées par le Conseil d'Administration.

Si l'ODIL ne dispose pas de cette autonomie financière réelle, elle restera une administration lourde et inadaptée au monde rural.

.../...

(1) Comité restreint : 1 membre désigné par l'A.T. ou le C.G.

1	"	"	"	le Haut Commissaire
1	"	"	"	les Maires
1	"	"	"	les Chefs Coutumiers

3.3.3. - Débloqué de Fonds

Cette procédure peut présenter deux cas de figures :

- Cas de Projets sans crédit (< 200 000 FCFP)
l'aide est débloquée par le Directeur de l'Office qui domicilie la prime ou la Subvention au fournisseur,
- Cas de projets avec crédits, l'aide est débloquée par le T.P.G. et domiciliée à l'organisme de prêt qui gère le projet dans sa globalité.

Dans les deux cas, c'est l'agence locale de l'ODIL qui supervise l'avancement des travaux et ordonne le débloqué progressif des fonds.

A N N E X E S

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'O D I L

. Président : M. TCHOEAOUA Maire de Ouegoa

. Représentants de l'Etat :

- M. LE RAVALLEC - Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Economiques, financiers et du Plan
- M. DEMAR - Chef de la Subdivision Administrative des Iles Loyauté
- M. SOURD - Représentant le Chef de la Subdivision Administrative Est

. Représentants du Territoire :

- M. BAILLY - Conseiller de Gouvernement
- M. QENEGEI - Conseiller Territorial
- M. BURCK - Conseiller Territorial

. Représentants des Communes Elus :

- M. TCHOEAOUA - Maire de Ouegoa
- M. WAPAE - Maire de Lifou
- M. NAOUTCHOUE - Maire de Poneribrouen

. Représentants des Groupements de Droit Particulier Local :

- M. GOROHOUNA - Région Ponembaut - KONE
- M. DOUMAI - Région Loyauté - OUVEA
- M. ATTITI - Région Sud - GORO

ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES O.D.I.L.Exercice 1984

INTITULE DES POSTES	MONTANT DEPENSES	INTITULE DES POSTES	MONTANT RECETTES
ACHATS	60 580 000	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
SERVICES EXTERIEURS	18 660 000	- SUBVENTIONS DU FIDES	215 890 000
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	37 600 000	- SUBVENTIONS S/ BUDGET DU SECRETARIAT DES DOM-TOM	110 000 000
IMPOTS ET TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	250 000	- PRODUITS DE L'EMISSION	100 000 000
CHARGES DE PERSONNEL	88 800 000	- F.E.D.	35 300 000
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	231 000 000	CAPITAL ET RESERVES	
CHARGES FINANCIERES	1 300 000	- DOTATION ETAT	30 500 000
DOTATION COMPTES AMORTIS. & PROVISIONS	25 000 000	- FED	16 000 000
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 000 000	EMPRUNTS	20 000 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000 000	VENTES PRODUITS FABRIQUES	2 000 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 500 000		
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	29 000 000		
TOTAL GENERAL DEPENSES	529 690 000	TOTAL GENERAL RECETTES	529 690 000

PERSONNEL DE L'O D I L

N O M	LIEU AFFECTATION	POSTE DE RESPONSABILITE	TACHE INCOMBANT AU POSTE	S T A T U T
1. WAMYTAN R.	NOUMEA	DIRECTEUR	GESTION DE L'ODIL	S.D.E.B. (A)
2. TJIBAOU M.C.	"	SECRETARIAT	ACCUEIL - TELEPHONE - ENREGISTREMENT COURRIER	S.D.E.B. (A)
3. HUTINI N.	"	SECRETARIAT	ACCUEIL - TELEPHONE	S.D.E.B. (A)
4. VALLETTE S.	"	DACTYLOGRAPHIE	SECRETAIRE WAMYTAN ET LENAULT	CONTRACTUEL O D I L
5. DIOBOA M.J.	"	FEMME DE MENAGE	ENTRETIEN BUREAUX	CONTRACTUEL O D I L
6. LENAULT A.	"	ADMINISTRATION-FINANCE	REDACTEUR ET GESTION	S.D.E.B. (A)
7. BIRMAN J.	"	FINANCE	COMPTABILITE GENERALE	S.D.E.B. (A)
8. LIMOUSIN M.	"	SECRETARIAT COMPTABLE	COMPTABILITE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL O D I L
9. TAURU A.	"	ASSISTANCE GESTION	GESTION PME - SECTEUR PECHE	S.D.E.B. (B) ALLOCATAIRE
10. HAUDRA C.	"	RELATION ENQUETES	REPRESENTATION ODIL MILIEU RURAL	S.D.E.B. (A) CONTRACTUEL
11. BUCHY J.F.	"	INTENDANCE	APPROVISIONNEMENT	CONTRACTUEL O D I L
12. ESCHEMBRENNER	"	ARTISANAT/SCIERIE	ETUDE ET COORDINATION	S.D.E.B. (B) CONTRACTUEL
13. BARAT	"	PME - FONCIER	ETUDES	CONTRACTUEL O D I L
14. BUTERRY PH.	"	TOURISME	GESTION	S.D.E.B. (B) INSTANCE AFFECTATION
15. DELION J.	"	FORMATION	PROGRAMME ET COORDINATION	S.D.E.B. (B) CONTRACTUEL
16. WELEPA N.	"	FORMATION - ANIMATEUR	PME ET COOPERATIVES	S.D.E.B. (B) CONTRACTUEL

PERSONNEL DE L' O D I L

(Suite n° 1)

N O M	LIEU AFFECTATION	POSTE DE RESPONSABILITE	TACHE INCOMBANT AU POSTE	S T A T U T
17. WAMYTAN N.	NOUMEA	FORMATION - ANIMATRICE	CONSEILLERE RURALE	CONTRACTUEL O D I L
18. JEAN B.	NOUVILLE	CHEF CHANTIER	ORGANISATION CHANTIER NAVAL	C.F.P.R. DETACHE
19. DELAVEUVE	"	CHANTIER OUVRIER	MENUISIER BATIMENT	OP2
20. DILLY P.	"	" "	MECANICIEN AUTO-BATEAU	OP2
21. FRANCOIS A.	"	" "	POLYVALENT - BOIS MECANIQUE	OS2
22. WAMYTAN A.	"	" "	MECANICIEN AUTO	OP2
23. PAILLANDI G.	"	" "	MENUISIER BATIMENT	OP1
24. BRUN J.	"	" "	CHARPENTIER MARINE	OP3
25. WADRENGES H.	"	" "	MANOEUVRE	AGENT ADMINISTRATIF
26. MAPERI E.	"	" "	MAGASINIER	AGENT ADMINISTRATIF
27. WAHNAWE L.	"	" "	PEINTRE	S.D.E.B. (C) CONTRACTUEL
28. DANDEGOU C.	"	CHEF AGENCE SUD	COORDONNATEUR SUD	CONTRACTUEL O D I L
29. KOINDREDI R.	"	FORMATION SUD	ANIMATEUR FORMATION SUD	S.D.E.B. (A) (COMMIS)
30. BERNARDET	BOURAIL	CHEF AGENCE CENTRE	COORDONNATEUR CENTRE	CONTRACTUEL O D I L
31. JULLIEN	"	FORMATION	FORMATION NEPIA/FED	FONCTIONNAIRE D'ETAT DETACHE
32. TAIN E.	"	FORMATION A.	ANIMATEUR FORMATION CENTRE	S.D.E.B. (A) COMMIS

PERSONNEL DE L'O D I L

(Suite n° 2)

N O M	LIEU AFFECTATION	POSTE DE RESPONSABILITE	TACHE INCOMBANT AU POSTE	S T A T U T
33. CHIMENTI G.	KONE	AGENCE CENTRE.	ANIMATEUR TECHNICIEN AGRICOLE	CONTRACTUEL O D I L
34. LESAGE A.	KOUMAC	CHEF AGENCE NORD	COORDONNATEUR NORD	CONTRACTUEL O D I L
35. DHOU M.	"	FORMATION	ANIMATEUR FORMATEUR NORD	S.D.E.B. (B) CONTRACTUEL
36. POAOUTETA N.	"	TECHNICIEN PECHE	ANIMATEUR PECHE	CONTRACTUEL O D I L
37. COULON Y.	POINDIMIE	CHEF AGENCE EST	COORDONNATEUR EST	CONTRACTUEL O D I L
38. DEVILLERS P.	W E	CHEF AGENCE ILES	COORDONNATEUR ILES	CONTRACTUEL O D I L
39. FORREST E.	"	FORMATION ILES	ANIMATEUR FORMATION ILES	S.D.E.B. (B) CONTRACTUEL

- S.D.E.B. = Service du Développement et de l'Education de Base
 S.D.E.B. (A) = Cadres Territoriaux - Statut des Fonctionnaires
 S.D.E.B. (B) = Allocataires et Contractuel - Convention Collective
 S.D.E.B. (C) = personnel Ouvrier

DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE RURALE
ADJOINT OU CHARGE DE MISSION

SERVICES CENTRAUX

- 1 - Le service de l'administration, des finances et de la réglementation
- 2 - Le service des études économiques, des marchés et des produits,
- 3 - Le service de la recherche, de la formation et de la diffusion
- 4 - Le service des aménagements ruraux et de l'hydraulique
- 5 - Le service vétérinaire et du contrôle de la qualité des produits agro-alimentaires
- 6 - Le service des forêts et du patrimoine naturel

DIRECTEUR DE L'OPERATION
CAFE

6 CIRCONSCRIPTIONS LOCALES DU
DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE RURALE

- Sud : Communes de Bouloupari, Dumbéa, Ile des Pins, Mont-Dore, Païta et Yaté,
- Centre: Communes de Canala, Farino, La Foa, Moindou, Sarraméa et Thio,
- Ouest : Communes le Bourail, Koné, Pouembout et Poya,
- Nord : Communes de Bélep, Kaala-Gomen, Koumac, Ouégoa, Poum et Voh,
- Est : Communes de Hienghène, Houaïlou, Poindimié, Ponérihouen, Pouébo et Touho,
- Iles Loyanté : Communes de Lifou, Maré et Ouvéa.

PRISES DE PARTICIPATION DE L'ODIL
(U D M et G A A)

La prise de participation au sein d'un groupement ou d'une Société, par l'acquisition d'actions est une nouvelle procédure d'aide originale, qui devrait permettre à l'ODIL de jouer un rôle "moteur" dans deux domaines essentiels du développement rural :

- la mécanisation dans le milieu villageois;
- l'approvisionnement des projets en matériel.

L'expérience menée, ces dernières années à VANUATU, dans ce domaine, nous autorise à penser que la mise en place de ces "outils" du développement en Nouvelle Calédonie serait à même de répondre aux besoins souvent exprimés par les populations villageoises.

1) Unité de Développement Mécanisée

. La création d'une telle unité, dont la structure juridique reste à définir (GIE, CUMA, COOPERATIVE...) devrait permettre :

- une plus grande souplesse d'intervention en milieu rural;
- de réduire les coûts de mise en valeur des terres;⁽¹⁾
- de s'intégrer et de répondre aux préoccupations actuelles de la région et des communes (entretien des pistes);
- d'éviter de financer des projets de mécanisation dont la rentabilité est aléatoire.

./.

(1) Coûts d'un ha par la SEDERCAL (Défrichage - mise en andain - sous-solages
croisés - labours)

- Végétation herbacée	180 000 FCFP
- " type Niaouli	280 000 "
- " dense	450 000 "

- . Le financement de ces UDM pourrait être envisagé par les structures existantes après enquêtes auprès des communautés villageoises intéressées.

L'ODIL, par une prise de participation majoritaire au capital de ces groupements, serait en mesure d'orienter les interventions et de contrôler la gestion de ces Unités de développement.

La régionalisation de telles unités devrait être progressive, de manière à pouvoir "ajuster" à tout moment le mode de fonctionnement.

Dans le cadre du projet de développement de l'axe KONE-TIWAKA, l'une des priorités serait de mettre en place deux U.D.M. (KONE et POINDIMIE) qui seraient à même, durant la période préliminaire d'observations et d'analyse, d'être le révélateur de la volonté mélanésienne.

La mise en place des U.D.M. pourrait être répartie dans le temps de la façon suivante :

Années	I	II	III	IV
REGIONS	EST	-	NORD	CENTRE
	OUEST	-	ILES	SUD

En année II, un bilan exhaustif sur deux exercices serait établi, avant de poursuivre la mise en place de nouvelles Unités U.D.M.

2) Groupement d'Approvisionnement Agricole

Le Groupement dont la structure juridique pourrait être un G.I.E. ou une Coopérative aurait pour missions essentielles de :

- réduire les coûts d'investissement des projets agricoles et accroître leur rentabilité;
- d'uniformiser la petite motorisation;
- acquérir des équipements particuliers non disponibles sur le Territoire.

Au même titre que les U.D.M., le financement de ce Groupement devrait être assuré principalement par les Offices concernés par le développement rural et les organismes financiers.

Par une prise de participation majoritaire, l'ODIL serait habilitée à superviser et contrôler la gestion de cette Société.

Une étude préalable devra être cependant réalisée localement, afin de définir les choix en matériel et équipement les mieux adaptés au Territoire, et de comparer les coûts à ceux pratiqués par les Sociétés existantes.

o

o o

**TABLEAU RECAPITULATIF DES SOURCES DE FINANCEMENT
DU MILIEU RURAL**

NATURE INVESTISSEMENTS	P R E T S				S U B V E N T I O N S		
	S I C N C		C C A M N C		O D I L	D I D E R	CODE LOCAL INVE STISSEMENTS
ACHAT TERRE	Montant	50 %	Montant	80 %			
	Taux	7,5 %	Taux	?			
	Durée	15 ans	Durée	15 ans			
	Différé	3 ans	Différé	3 ans			
MISE EN VALEUR	Montant	80 %	Montant	80 %	Primes	30-50 %	Subvention 20 à 50 % Montant Travaux 1 000 000 FCFP
	Taux	5,5 %	Taux	7,5 %			Prime 10-15 % Investissement 200 000 F Exonérations Fiscales
	Durée	20 ans	Durée	7/15 ans	Bonification	40 %	
	Différé	3 ans	Différé	2/3 ans			
ELEVAGE	Montant	80 %	Montant Max.	300 000 F	Garantie Prêt		Subvention 30 à 50 % Montant Max. de Subvention 750 000 F
	Taux	7,5 %	Taux) à définir			Prime 10-15 % Investissement 300 000 F Exonérations Fiscales
	Durée	8 ans	Durée				
	Différé	2 ans	Différé				
CULTURES	Montant	Pas de plafond	Montant	Pas de plafond	Primes	50 %	Prime céréale 8 F/T. km Prime cocotiers 5 000F/ha Aides café = en nature
	Taux	7,5 %	Taux	7,5 %			
	Durée	-	Durée Max.	18 mois			
MATERIEL	Montant	80 %	Montant	80 %	Primes	30-50 %	idem - Mise en valeur
	Taux	7,5 %	Taux	7,5 %			
	Durée	5-8 ans	Durée	5-7 ans	Bonification	40 %	
			Différé	2 ans			
HYDRAULIQUE	Idem	Mise en valeur	Idem	Mise en Valeur	Garantie Prêt		Subvention 30-50 % Plafond Subvention 750 000
							Idem Elevage
FORET/PECHE	Montant (forêt)	45 000 F/ha			Prime	30 %	Forêt = Aides en nature
	Taux	7,5 %					
	Durée	13 ans					
	Différé	13 ans					
GITES RURAUX	Taux	9%			Prime	30 %	Prime 80 000 F/chambre 40% infrastructure
	Durée	15 %			Bonification	3,6pts	Subvention 160 000/chambre